



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saint-Symphorien-sur-Saône

28, Grande rue

21170 Saint-Symphorien-sur-Saône

Compte rendu de la séance du jeudi 25 mai 2023

Désignation d'un secrétaire de séance : Nicolas MORDANT

Présents : Etienne BRIOT, Marylène DUCOUT, Michaël GAUTIER, Alexandra JACQUINOT, Delphine LAPOSTOLLE, Edith MORAIS, Nicolas MORDANT, Yannick PERNET.

Absent excusé : Virginie MILLIOT

- Approbation du compte-rendu du 28 mars 2023 : adopté à l'unanimité
- Ajout d'un point à l'ordre du jour : contrat photocopieur : approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

Décisions modificatives

RGPD

Feu d'artifice

Subventions

Ajout : contrat photocopieur

INFORMATIONS DU MAIRE

Objet : DM 1 :Vote de crédits supplémentaires - St Symphorien - DE_2023_023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-3648.46	
6281	Concours divers (cotisations)	200.00	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	-3790.00	
62878	Remb. frais à des tiers	976.00	
6288	Autres services extérieurs	3790.00	
6413	Personnel non titulaire	-6000.00	
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	572.51	
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.		-10900.00
738	Autres impôts et taxes		10900.00

741121	DSR des communes		938.00
742	Dot. aux élus locaux		215.00
7688	Autres		2611.56
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		681.00
TOTAL :		-7899.95	4445.56
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
202	Frais réalisation documents urbanisme	20.00	
212	Agencements et aménagements de terrains	683.00	
10226	Taxe d'aménagement		747.87
TOTAL :		703.00	747.87
TOTAL :		-7196.95	5193.43

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE, les jour, mois et an que dessus.

Objet : Adhésion au service "RGPD" du syndicat Mixte AGEDI - DE 2023_024

Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO).

La commune est déjà adhérente à ce dispositif proposé par AGEDI qui est le fournisseur de logiciel de la collectivité.

Précédemment, elle avait désigné un délégué en son nom propre et ce dernier a quitté la structure AGEDI. C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de délibérer de nouveau sur ce sujet.

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI, et de désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.

Objet : Feu d'artifices - DE 2023_025

Comme l'année dernière le Conseil municipal souhaite que le feu d'artifices de la commune soit tiré le 26 août pour la fête du village. Deux devis ont été reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider le devis de ARTIFI-CIEL pour un montant de 2 000 € TTC.

Objet : Subvention Hauts les cœurs - DE 2023_026

La Présidente de Haut les Cœurs en date du 20 avril 2023, a fait une demande pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'octroyer la subvention suivante : 100€ ; Il demande à l'Association de fournir ses résultats financiers pour 2022.

Objet : Subvention Comité des Fêtes - DE 2023_027

Le Président du Comité des Fêtes de la commune en date du 11 mai 2023, a fait une demande pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer la subvention suivante : 100€. Il demande à l'Association de fournir ses résultats financiers pour 2022.

Objet : Contrat photocopieur - DE 2023_028

Le contrat actuel avec la société Xefi arrive à échéance en juillet prochain. Cette dernière a fait deux propositions. La 1^{ère} proposition étant 1 700 € contre 1000 € actuellement. Le photocopieur n'étant pas utilisé tous les jours, il n'est pas nécessaire d'augmenter son budget de fonctionnement. C'est pourquoi, dans un souci de contrôler les dépenses de fonctionnement, quatre autres prestataires ont été consultés.

Les différentes offres ont été exposées au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, a retenu l'entreprise AMG Informatique basé à Dijon :

- location d'un photocopieur DEVELOP ineo +257i couleur pour la mairie

Pour un coût mensuel de 53 € HT + contrat de maintenance à 0.004 € HT par copie noir et 0.04 € HT par copie couleur, pour une durée de 21 trimestres.

INFORMATION :

Informations du Maire :

- Mai à vélo 2024 : la date du 11 mai 2024 est retenue
- Augmentation des loyers :
 - ❖ T1 bis 366 ➤ 378.81 mai 14
 - ❖ T3 500 ➤ 517.47 juin 1^{er}
 - ❖ Maison petite école 600 ➤ 620.97 juillet 1^{er}
 - ❖ Les deux autres logements seront augmentés en novembre
- Colis des aînés : le listing se basant sur les listes électorales nous invitons tous les nouveaux habitants âgés de plus de 70 ans à se faire connaître auprès de la mairie pour bénéficier du colis en fin d'année.
- Alignement Rue Vernier : M. le Maire a rencontré l'administré et ils vont se mettre en lien avec un géomètre.
- Commission bois : des courriers ont été envoyés aux affouagistes qui n'avaient pas terminés leur affouage. A partir du 1^{er} juin la commission bois se rendra sur place pour le stérage.
- Stationnement RD24 place : un courrier a été envoyé à des administrés pour rappeler les règles de stationnement. En effet si un véhicule mal stationné gêne la visibilité, ce dernier peut être mis en cause en cas d'accident.
- 14 juillet : rendez-vous à 11 h 30 pour la commémoration suivie du verre de l'amitié.
- Le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé au nettoyage du village.
- Fleurissement : des fleurs vont être installées dans les jardinières
- Butte du cimetière : elle a été retravaillée, dans les prochains jours une bâche sera installée ainsi que des plantes pour la fleurir.

Fin de la séance à 20 h 15

L'ensemble des délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Le Maire,
Etienne BRIOT

